

## **INFORMATIONS SUR L'AUTONOMISATION DES FEMMES EN LIEN AVEC LE DEVELOPPEMENT DURABLE (2019-2020)**

### **1. Les mesures prises pour renforcer les cadres normatif, juridique et stratégique afin d'assurer la prise en compte des questions de genre dans la mise en œuvre du Programme de Développement durable à l'horizon 2030.**

Les principales mesures prises dans ce secteur concernent le renforcement de l'Etat de droits et de la bonne gouvernance. Lors des cérémonies d'investiture de Son Excellence Monsieur le Président de la République, il a promis de mettre un accent particulier sur le renforcement de l'Etat de droits et de la Bonne Gouvernance. En matière de programmation, il y a eu élaboration du programme national de renforcement des capacités économiques de la femme (2019-2027) et de la stratégie sectorielle du Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales et du Genre alignée au Programme National de Développement

### **2. Les initiatives prises et les investissements engagés pour financer l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.**

Elaboration et mise en œuvre du projet d'appui à l'autonomisation socio-économique de la femme au Burundi dans dix communes des provinces de Karusi, Cankuzo et Rutana. Ce projet est exécuté dans le cadre de la mise en œuvre du programme national de renforcement des capacités économiques de la femme. Le projet va assurer le transfert monétaire à 5 500 femmes issues des ménages vulnérables à raison de 20 000 francs burundais par mois et cela pendant six mois. Le projet est financé par le PNUD à hauteur de 7 315 375 dollars américains.

Quarante et un groupements des province Bubanza, Kayanza, Ngozi, Gitega et Ruyigi, utilisant l'approche Nawe Nuze engagé dans la lutte contre les VBG ont bénéficié d'un appui financier pour augmenter le montant se trouvant dans la caisse de crédits en vue d'augmenter le nombre de parts de chaque membre, et par conséquent la somme minimale à bénéficier comme crédit. Chaque groupement a reçu un montant d'un million de francs burundais.

### **3. Mesures prises pour permettre aux femmes d'exercer davantage des responsabilités et de participer pleinement et sur un pied d'égalité avec les hommes à la prise des décisions dans tous les domaines du développement.**

Il y a eu l'organisation d'une campagne de mobilisation des femmes aux élections de 2020; campagne baptisée " *Allez au-delà de 30% de femmes dans tous les organes et à tous les niveaux*". Ce thème signifie, en langue nationale, "Dushigikire abakenyezi barenze 30% mu nzego zose". Des séances de sensibilisation et de coaching des femmes Rurales en vue de la promotion de leur leadership ont été organisées, l'organisation des rencontres entre les femmes des instances de prise des décisions et et celles du milieu rural. Plusieurs séances de plaidoyer en vue du placement des femmes dans des positions utiles sur les listes bloquées ont été organisées en faveur des représentants des partis politiques. Dans le

cadre de la célébration de la Journée Internationale de la Femme, des certificats d'honneur ont été donnés aux femmes leaders qui se sont distinguées des autres dans l'accomplissement de leur travail.

**4. Politiques macro-économiques et sociales, politiques relatives au travail pour promouvoir le plein emploi productif et le travail décent pour les femmes compte tenu des répercussions de la pandémie de covid-19 sur l'emploi des femmes ainsi que sur leurs droits économiques et leur indépendance.**

Des coopératives SANGWE ont été créées sur toutes les collines et tous les quartiers du pays et le gouvernement du Burundi a accordé un prêt de dix millions de francs burundais en vue de leur permettre d'exercer des projets de développement. Ces coopératives exercent dans tous les secteurs de la vie nationale et vont permettre la modernisation du secteur agricole par le développement des filières. Le code du travail est en cours de révision et la plus importantes des innovations qu'il va produire est la fixation de l'âge de la retraite à 65 ans. Dans le cadre de faciliter l'accès des femmes et des jeunes aux crédits une banque pour les jeunes burundais a été créée en 2019 et le processus de création d'une banque pour les femmes est très avancé. Ces deux banques vont permettre aux femmes entrepreneures à accéder facilement aux crédits et, par conséquent, l'augmentation de leurs chiffres d'affaires.

Une banque agricole a été également créée et sera d'une importance capitale pour les intervenants du secteur en général, et particulièrement les femmes.

**5. Mesures de riposte et de relance prises dans le contexte de la pandémie de covid-19 pour renforcer et élargir la protection sociale des femmes (couverture sanitaire, allocations de chômage, congé de maladie, allocations de chômage, congé de maladie, congé parental, prestations de maternité, pension de retraite, ou aide financière sous forme de transfert en espèce)**

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19 une campagne nationale baptisée « Ndakira, Sinandura kandi sinandukiza » a été lancée par Son Excellence Monsieur le Président de la République. Pour contrecarrer l'expansion de la pandémie de covid-19 une formation des formateurs pour la réalisation du test sur la Covid-19 a été réalisée. Les cadres formés ont formé à leur tour des représentants de tous les districts sanitaires du pays pour que le prélèvement puisse se faire sur toute personne qui le demande tout près de son domicile.

Des ménages vulnérables ont bénéficié des appuis sous forme de transfert d'argent dans le cadre du Projet Merankabandi et du Projet d'appui à l'autonomisation socio-économique de la femme au Burundi dans dix communes des provinces de Karusi, Cankuzo et Rutana.

En matière de prévention de cette pandémie, des dispositifs pour le lavage des mains et du savon ont été distribués dans des lieux de rencontres. De plus, la production du savon bleu a été subventionnée pour être vendu au bas prix (150FBU).

De même l'importation des stérilisants a été facilitée et leur production au niveau local est faite par l'entreprise SAVONOR qui en a l'expertise et les capacités.

**6. Initiatives prises pour faire en sorte que les services de soins soient plus largement disponibles et plus abordables afin de faire face à l'augmentation des soins et des travaux domestiques non rémunérés du fait de la pandémie de covid-19 (allocation de prise en charge, congés payés)**

Dans le discours d'investiture de Son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi du 18 juin 2020 un engagement a été formulé en faveur des personnes retraitées qui seront soignées gratuitement et qui vont désormais bénéficier d'une pension au moins égale au dernier salaire mensuel perçu par la personne retraitée.

Dans le cadre de faciliter l'accès aux soins de santé de qualité, il a été recommandé de doter à chaque commune d'un Hôpital de district.

Les soins de santé pour les personnes atteintes par la pandémie du Covid-19 sont offerts gratuitement.

**7. Mesures prises pour fournir davantage de ressources et un appui accru aux femmes et aux organisations de la société civile dans le contexte de la pandémie de covid-19**

Des séances d'évaluation de l'impact de la pandémie de Covid-19 ont été réalisées en vue d'identifier les besoins des femmes touchées par cette pandémie. Des appuis financiers ont été accordés aux organisations de la société civile par les partenaires au développement pour qu'ils contribuent dans la prévention de cette pandémie en donnant des messages de sensibilisation, des kits pour le lavage des mains ainsi que la production des masques.

Dans le cadre de trouver une réponse aux VSBG liés à la pandémie de la Covid-19, un comité de travail régional sur le contexte de Covid-19 dans l'East African Community.

**8. Initiatives prises pour améliorer la collecte de données tenant compte des questions de genre dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et pour contrôler l'impact différencié de la pandémie de COVID-19 sur les femmes et les hommes et assurer le suivi des mesures adoptées pour y faire face.**

Des ateliers de renforcement des capacités des cellules sectorielles genre et des organisations engagées dans la promotion des droits de la femme ont été organisés sur les outils de collecte des données genre et l'alimentation de la base de données genre national. Une stratégie sectorielle d'information statistique est en cours d'élaboration aux Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre et au Ministère de la Justice.